

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue Salle du conseil, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy le 5 juillet 2023 et présidée par le préfet, M. Sylvain Dupuis, à laquelle assistaient la Conseillère régionale et les Conseillers régionaux : M. Michel Aucoin, M. Denis Benoit, M. Alain Chapdelaine, M. Vincent Deguise, Mme Diane De Tonnancourt, M. Richard Gauthier, Mme Marie Léveillée, M. Michel Péloquin, M. Patrick Péloquin et M. Gilles Salvas.

RÉSOLUTION 2023-07-200

Demande au gouvernement du Québec, en guise de mémoire déposé dans le cadre de sa consultation concernant les projets d'énergie renouvelable (éoliens et solaires)

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, mène présentement une consultation en ligne sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, laquelle se termine le 1^{er} août prochain;

CONSIDÉRANT que, selon les informations reçues, le gouvernement du Québec prévoit déposer prochainement un projet de loi découlant de cette consultation qui visera, entre autres, la modernisation du cadre légal et réglementaire du secteur de l'énergie, la *Loi sur Hydro-Québec* (chapitre H-5) et la *Loi sur la Régie de l'énergie* (chapitre R-6.01);

CONSIDÉRANT que la MRC a démontré il y a plusieurs années son grand intérêt pour la production d'énergie propre et renouvelable et qu'elle possède, en tant qu'actionnaire unique, le seul parc éolien 100 % communautaire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce parc, dont le raccordement est fait au réseau moyenne tension d'Hydro-Québec (HQ), d'une production de 24,5 MW, est en opération depuis décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC a suivi avec attention les récents appels d'offres publiés par HQ pour la réalisation de projets d'énergie renouvelable (480 MW) et aussi en lien avec des projets d'énergie éolienne (300 MW);

CONSIDÉRANT que, dans le contexte d'un prochain appel d'offres, la MRC examine, avec la collaboration d'experts dans le domaine, les différentes possibilités de présenter des projets en énergie renouvelable (éoliens et solaires);

CONSIDÉRANT que ces projets pourraient, selon les conditions fournies par le gouvernement, permettre une rentabilité intéressante et surtout un complément au parc éolien déjà en place pour créer dans la MRC un micro-réseau industriel en y ajoutant un deuxième parc éolien (d'une puissance à déterminer) et/ou encore des parcs solaires (à puissances variables de 50 KW à 1 MW pouvant totaliser une puissance globale de 15 MW)



sur des terres non agricoles (tels que des anciens dépotoirs, des anciennes sablières ou autres) et plus tard une batterie pour combler les besoins en période de pointe;

CONSIDÉRANT que ces différentes options de parcs constitueraient à long terme un micro-réseau, qui permettrait de centraliser la production d'énergie près de centres de consommation et ainsi de réduire les effets néfastes sur les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu, par les observateurs spécialisés dans le domaine des énergies renouvelables, que les avancées technologiques à ce jour permettront au Québec et à d'autres provinces du Canada de rattraper l'écart de l'intégration des systèmes solaires au bâti en comparaison avec des pays tels que la France, la Suisse, l'Allemagne et les États-Unis;

CONSIDÉRANT qu'un groupe d'experts en énergie analyse de façon très sérieuse le contexte actuel de production d'énergie renouvelable au Québec et a produit, en février dernier, une étude du potentiel et des opportunités de l'énergie solaire photovoltaïque (PV) et l'addition de batteries, étude nommée « Opportunité collective « On compte sur TOIT »;

CONSIDÉRANT le contenu de cette étude et l'article de M^{me} Hélène Baril intitulé « L'énergie solaire veut se porter à la rescousse d'Hydro-Québec » publié dans le journal La Presse, le 17 juin 2023;

CONSIDÉRANT que cette étude révèle quatre (4) axes d'utilisation pour le volet « énergie solaire », soit :

1. Les grands parcs solaires sur les réseaux de transports et de distribution (proposés par les développeurs spécialisés);
2. Les parcs solaires ou installations communautaires sur les réseaux de distribution (soutenus par les MRC, coopératives et/ou associations);
3. Les projets intégrés aux bâtiments des ICI installés sur les réseaux de distribution de moyenne et basse tension (soutenus par les utilisateurs d'énergie relativement importants);
4. Les projets intégrés aux bâtiments résidentiels installés sur les circuits de basse tension (financés par l'utilisateur-payeur);

CONSIDÉRANT que les coûts d'intégration de tels projets au réseau électrique d'HQ sont minimales et que le raccordement se fait majoritairement au réseau aérien basse tension d'HQ;

CONSIDÉRANT l'importance que le gouvernement appuie les différents projets solaires soutenus par les ICI et les clients résidentiels pour favoriser le développement économique lié à ce secteur d'activité, réduire le déficit énergétique, consommer localement l'énergie ainsi produite et optimiser des opportunités d'emplois liés à ce secteur d'activité;

CONSIDÉRANT que le gouvernement doit également appuyer les projets éoliens présentés par les MRC ou les municipalités, en partenariat ou non avec le secteur privé, de façon à encourager les milieux à adhérer à tous types d'énergie renouvelable;



CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au monde municipal en ce domaine et mentionnés dans plusieurs documents dont la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre c-47.1), la *Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité* (chapitre S-41) et « Les installations électriques d'Hydro-Québec et l'aménagement du territoire »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL MICHEL PÉLOQUIN
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL GILLES SALVAS

Que le Conseil de la MRC demande au gouvernement :

- d'instaurer pour les promoteurs (publics ou privés) des mécanismes facilitants dans le but de déployer massivement dans les municipalités des systèmes de production d'énergie renouvelable, dont l'éolien et le solaire, tels que décrits précédemment, le tout afin de permettre un développement massif de ces technologies innovantes et ainsi inciter les MRC et les municipalités à adhérer à ce genre de projets pour augmenter les retombées économiques locales;
- de prévoir des incitatifs gouvernementaux intéressants, tels que :
 - des subventions ou des crédits d'impôt lors de la construction;
 - des tarifs d'achat adaptés pour la durée de l'ensemble des opérations;
- de donner suite rapidement à ces demandes, compte tenu du fait que les délais de réalisation, spécifiquement pour les parcs solaires, sont plus courts (de l'ordre de 6 à 12 mois), ce qui permettra d'optimiser l'activité économique locale et le dynamisme de nos entrepreneurs locaux;

Il est également résolu que le Conseil de la MRC soulève l'importance que le gouvernement mette en place très rapidement ses orientations afin de contribuer à la réduction de GES, à la sécurité et à la fiabilité des approvisionnements, à l'augmentation des projets en énergie renouvelable ou à l'efficacité énergétique dans les MRC;

Que la présente résolution fasse office du mémoire de la MRC dans le cadre de la consultation menée présentement par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, laquelle se termine le 1^{er} août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

« Je soussignée, M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve de son approbation). »


M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière
Ce 28 juillet 2023

